

Metz, le 6 mars 2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Les maires de l'Eurométropole de Metz appellent l'Etat à faire respecter la loi et à tenir ses engagements.**

*Lors de la Conférence des Maires du jeudi 2 mars, les élus de l'Eurométropole de Metz ont choisi de se mobiliser autour de la question des installations illicites des gens du voyage appelant l'Etat à faire respecter la loi.*

Depuis le 8 février, l'aire d'accueil dite de « la Seulhotte » est ouverte et 48 places supplémentaires sont désormais offertes aux gens du voyage qui veulent s'arrêter sur le territoire de l'Eurométropole de Metz. Ces 48 places portent le nombre total de places disponibles dans les aires d'accueil à 140, auxquelles il faut ajouter les 200 places de l'aire de grand passage.

Depuis le 8 février, l'Eurométropole de Metz est officiellement en complète conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Au 2 mars, le taux d'occupation de ces aires est de 19%, avec 114 places libres. Pourtant, 4 installations illicites sont actuellement dénombrées sur le territoire métropolitain, soit une soixantaine de caravanes.

Cette situation est intolérable et la position de l'Etat n'est plus supportable.

Les maires de l'Eurométropole de Metz n'acceptent pas l'inaction du Préfet de la Moselle, lequel considère que ces installations illégales, qui méprisent le droit de propriété et bafouent l'autorité publique, ne sont pas constitutives d'un trouble à l'ordre public.

Dans ces conditions, les maires de l'Eurométropole de Metz appellent à une application ferme de la loi et à une action immédiate et systématique de l'Etat en cas d'installation illégale sur le territoire de nos communes.

**CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz**

**Marie SIMON** | Attachée de Presse  
03 57 88 33 41 | 06 38 55 04 18 | [msimon@eurometropolemetz.eu](mailto:msimon@eurometropolemetz.eu)

**Léonie HAYDONT** | Attachée de Presse  
03 87 34 58 20 | 06 08 08 21 41 | [lhaydont@mairie-metz.fr](mailto:lhaydont@mairie-metz.fr)